

# **Déprécarisation : prorogation du dispositif au MAAF**

---

Publication de la note de service « Déprécarisation – prorogation du dispositif de titularisation des agents contractuels du MAAF ».

---

## **TSMA – rapport de corps 2015**

---

L'année 2015 voit se manifester l'effet de la troisième vague de déprécarisation avec l'effort porté sur le sanitaire et celui du plan de requalification de C en B.

---

## **CAP des adjoints administratifs du MAAF (23-24 novembre 2016)**

---

Relevé d'informations concernant la CAP des adjoints administratifs (23-24 novembre 2016).

---

# **Compte rendu de la CCP des contractuels CDD-CDI du 16 novembre 2016**

Au sommaire, plan de déprécarisation, cas particulier des contractuels en abattoir, complément de rémunération pour les vétérinaires-inspecteurs.

---

## **Référencement : faut-il choisir une nouvelle mutuelle ?**

Vous allez recevoir une offre indiquant prestations et tarifs des trois mutuelles retenues par le ministère. La CFDT vous invite à vite comparer avec votre contrat mutualiste actuel.

---

## **CAP « mobilités » des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (3**

# **novembre 2016)**

Relevé d'informations concernant la CAP des IPEF du 3 novembre 2016.

---

## **Le CHSCT ministériel du 9 novembre 2016 reporté**

La CFDT propose que le CHSCTM s'approprie systématiquement toutes les questions de santé et de sécurité concernant des agents du ministère en poste en DDI.

---

## **Mise en place d'un baromètre social dans les DDI**

Le groupe de travail DDI du 6 octobre 2016 a été informé de la mise en place rapide d'un baromètre social dans les DDI.

---

**Comité technique DRAAF-**

# **DRIAAF-DAAF ..... du 3 novembre 2016**

Relevé d'informations du comité technique des DRAAF-DRIAAF  
DAAF du 3 novembre 2016.

---

## **Label égalité-diversité au MAAF : un pas décisif ? .....**

Le ministère de l'Agriculture s'engage dans la démarche visant  
à obtenir le label égalité-diversité délivré par l'Afnor.

---

## **IFCE : compte rendu CHS-CT et CTC .....**

À l'ordre du jour : risques psycho-sociaux, dotation  
complémentaire pour les contrôleurs sanitaires, prime PARRE,  
télétravail, réorganisation territoriale et RIALTO.

---

# Loi Travail : les avancées

Aucune analyse approfondie de la loi Travail, au centre de l'actualité sociale en 2016, n'a été sérieusement médiatisée. Voici les principales avancées offertes par ce texte.

---

## Compte rendu du groupe de travail « Prolongation du plan de déprécarisation »

Plan de déprécarisation au MAAF et chez ses opérateurs : nombre de postes, calendrier, bilan de la campagne 2013-2015.

---

## Vidéosurveillance en abattoirs : par qui, pour quoi?

La vidéosurveillance, pour être efficace, demande du personnel qualifié, dédié au visionnage et aux actions correctives éventuelles. Et si nous avons du personnel formé, pourquoi le cacher derrière des caméras ?

---

# **PPCR et liquidations de pension : un gain immédiat pour les futurs retraités**

Les revalorisations indiciaires liées au protocole à PPCR auront un effet positif sur les pensions de retraite.

---

## **Transformer des primes en points, comment ça marche ?**

Le protocole PPCR comprend également un volet de transformation des primes en points d'indice pour toutes les catégories de fonctionnaires.

---

## **CAP des secrétaires administratifs du 26 septembre 2016**

À l'ordre du jour de cette commission administrative paritaire des secrétaires administratifs : liste d'aptitude et titularisation.

---

# Présentation du projet de loi de finances 2017 aux organisations syndicales

Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, a présenté le projet de loi de finances 2017 à l'ensemble des organisations syndicales réunies ce matin.

Les points principaux évoqués par la CFDT ont été les suivants :

- La baisse régulière des effectifs du BOP 215 avec des SEA à l'agonie...
- La baisse régulière des effectifs du BOP 215 impacte également les DRAAF et particulièrement celles qui viennent de fusionner.
- Enseignement technique et supérieur
- Programme 206
- Etablissements publics... encore des efforts de rationalisation demandés
- Déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents en services déconcentrés

Extraits de notre déclaration liminaire :

*Pour la CFDT, ce projet de budget, en augmentation et globalement sans baisse d'effectif annoncée par rapport à 2016, serait « presque » une bonne surprise... s'il n'y avait pas les effets négatifs qui pèsent de façon de plus en plus insupportable sur les agents de votre ministère...*

Vous trouverez ci-dessous les éléments de réponses que le ministre a pu apporter aux représentants de la CFDT à l'issue de leur déclaration.

[information\\_cfdt\\_ctm\\_du\\_28\\_09\\_2016](#)

Vous pouvez prendre connaissance ci-dessous du projet de loi de finances présenté au cours de cette réunion

[plf2017-presentation-aux-os-28septembre2016](#)

---

## **Dons de jours de repos : groupe de travail du 22 septembre 2016**

Compte rendu du groupe de travail « Dons de jours de repos à un autre agent public parent d'un enfant gravement malade », dont la première réunion a eu lieu le 22 septembre 2016.

---

## **Notre conseil syndical 2016-2020**

Composition du conseil syndical du SPAgri-CFDT 2016-2020.



---

# **Notre bureau exécutif 2016-2020**

Composition du conseil syndical du SPAgri-CFDT, élu lors du congrès des 20 et 21 septembre 2016.

---

# **Le SPAgri-CFDT en route pour une nouvelle mandature (2016-2020)**

Le congrès de septembre 2016 a approuvé les orientations du SPAgri pour la mandature 2016-2020.

---

# **Additif à la note de service mobilité – automne 2016**

*L'additif à la note de mobilité de l'automne 2016 a été publié ce jour sur l'intranet du MAAF.*

*Celui-ci a pour objet de diffuser un appel à candidatures complémentaire pour les postes vacants ou susceptibles de l'être prochainement.*

# Mise en place d'un baromètre social au ministère de l'agriculture

En mettant en place un baromètre social, le secrétariat général emboîte le pas à un certain nombre d'administrations (finances, action sociale, police nationale, services du premier ministre ...). Il répond à la demande faite en CTM par certaines organisations syndicales suite au malaise observé dans les DRAAF en lien avec la réforme territoriale.

Un groupe de travail du CTM s'est ainsi réuni vendredi 16/09 pour débattre des modalités de mise en oeuvre.

L'administration propose de faire réaliser cette enquête en avril 2017 (puis tous les 2 ans) par un prestataire indépendant via un **formulaire internet** accessible aux agents MAAF (AC, DRAAF, enseignement technique et supérieur). Les agents en DDI seront enquêtés dans le cadre d'un projet analogue conduit par les services du Premier Ministre.

Aux cotés de la majorité des Organisations Syndicales, la CFDT a insisté sur la nécessaire coordination avec le **baromètre des DDI**, afin de disposer de données similaires. Il a également été demandé d'élargir le périmètre aux agents rémunérés sur les budgets des établissements d'enseignement (30% des effectifs), dans la mesure où ils font partie intégrante de la communauté de travail MAAF, puisqu'ils votent au CTM. La position de l'administration consistant à considérer que c'est à l'employeur de mener ce type de

démarche serait une erreur manifeste de méthode .

La CFDT a par ailleurs précisé que, si la mise en place d'un baromètre social peut permettre d'avoir une vision d'ensemble à l'échelle du MAAF, il doit être considéré comme **complémentaire aux enquêtes RPS**. Les baromètres sociaux et les enquêtes RPS sont deux outils différents mais certaines préoccupations sont communes. Et à l'issue de celles-ci, il convient de mobiliser les moyens pour la mise en oeuvre des plans d'actions.

A coté de ces démarches à long terme basées sur la mesure d'un certain nombre d'indicateurs, il est essentiel de mettre en place des outils de suivi en temps réel visant à détecter les situations d'urgence de façon plus réactive. A cette fin, tous les réseaux du ministère doivent être mobilisés (organisations syndicales, assistants sociaux, ISST, et IGAPS).

**Ce baromètre social n'a de sens que s'il s'accompagne d'une véritable volonté d'agir. La CFDT y veillera au sein du CTM et du CHSCTM.**

Rendez-vous en octobre au prochain groupe de travail pour l'élaboration du questionnaire.

*Vos représentants CFDT à ce groupe de travail étaient (par ordre alphabétique) Géraldine Chadirat (SPAgrri), Philippe Hedrich (SGEN), Frédéric Mahé (SPAgrri), et Jacques Moinard (SPAgrri).*

---

# Retraite : nouvelle procédure de demande de retraite pour les fonctionnaires du MAAF

La note de service SG/SRH/SDDPRS/2016-715 du 12/09/2016 précise les nouvelles procédures de demande de retraite pour les fonctionnaires du MAAF.

*A compter du 1er octobre 2016, la réception de la demande de pension des fonctionnaires relevant du ministère chargé de l'agriculture est transférée au Service des retraites de l'Etat (SRE), sauf les questions d'invalidité. Sont précisés les compétences des différents acteurs intervenant dans la nouvelle procédure (bureau des pensions au MAAF et SRE) ainsi que les différents délais et étapes de traitement d'une demande de retraite. Enfin, un rappel concerne le droit à l'information en matière de retraite.*

[ns-retraite-nouvelle-procedure](#)

Nous vous avons [précédemment informés \(ici\)](#) de ce changement prévu de longue date.

---

## L'indépendance de l'Ircantec est menacée

Un projet de décret menace l'indépendance de l'Ircantec.

---

# **PPCR spécial catégorie C, les nouveautés**

Nouvelles grilles et calendrier de mise en place du protocole PPCR pour les agents de catégorie C.

---

# **Télétravail au MAAF : quel est le rôle des instances locales et nationales de concertation ?**

Rôles des instances (CT, CHSCT, CAP-CCP) dans le cadre du télétravail.

---

# **Télétravail au MAAF : pour quelle quotité puis-je télétravailler ?**

Pour un agent à temps complet, le télétravail est possible jusqu'à 3 jours par semaine maximum.

Les jours télétravaillés sont « réguliers et fixes », et exprimés au pas de temps soit hebdomadaire, soit mensuel (ex. : chaque lundi des semaines impaires).

Les textes ne prévoient pas de quotité minimale de télétravail.

Référence : article I-2 de la [note de Service du MAAF](#)

---

## **Télétravail au MAAF : quel délai de prévenance pour y mettre fin ?**

Pour mettre fin au télétravail, un délai de 2 mois est prévu, que ce soit à la demande de l'administration ou de l'agent concerné.

Référence : article IV-3 de la [note de Service](#) du MAAF.